

communauté
de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Communautaire du jeudi 05 octobre 2023

ConvocationDate : le 29 septembre
2023Affichée et publiée le :
29 septembre 2023

Délibération n°

65-CC051023

Nombre de Membres :

- En exercice : 44
- Présents : 35
- Pouvoirs : 7
- Votants : 42
- Absents : 2

Résultats :

- Pour : 42
- Contre : 0
- Abstention : 0

Liste des délibérationsAffichée et mise en
ligne, le 11 OCT. 2023Délibération mise en
ligne sur le site
internet de la CCSSO,
le

18 OCT. 2023

CONVENTION AVEC LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE L'OISE RELATIVE A LA RÉALISATION DES TRAVAUX SUR LES PARCELLES A319 ET A182

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 05 octobre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à la mairie de Chamant, salle du conseil municipal, au 1 rue de l'Aunette à Chamant (60300), sous la présidence de Monsieur Guillaume MARÉCHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le **vendredi 29 septembre 2023**, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président de séance : Monsieur Guillaume MARÉCHAL**Secrétaire de séance :** Monsieur Laurent NOCTON**Siégeaient au Conseil Communautaire :**

Monsieur ACCIAI Maxime	Monsieur LESAGE William
Madame BALOSSIER Françoise	Madame LUDMANN Véronique
Monsieur BATTAGLIA Alain	Monsieur MARÉCHAL Guillaume
Monsieur BARON Jean-Marc	Madame MARTIN Émilie
Monsieur BLOT Laurent	Monsieur MÉLIQUE Jacky
Monsieur BOUFFLET Pierre	Madame MIFSUD Florence
Monsieur CHARRIER Philippe	Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pie
Monsieur CURTIL Benoit	Monsieur NOCTON Laurent
Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc	Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine
Monsieur DIEDRICH Wilfried	Monsieur PATRIA Alexis
Monsieur DUMOULIN François	Madame PRUVOST BITAR Véronique
Monsieur FROMENT Daniel	Madame ROBERT Marie-Christine
Monsieur GEOFFROY Rémi	Monsieur ROLAND Dimitri
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Monsieur SICARD Bruno
Madame GLASTRA Delphine	Madame TONDELLIER Viviane
Monsieur GUEDRAS Daniel	
Madame GORSE CAILLOU Isabelle	
Madame JAUNET Christel	
Monsieur LAPIE Dominique	
Monsieur LEFFEVRE Sylvain	

Ont donné pouvoir :

Madame BENOIST Magalie à Madame PRUVOST BITAR Véronique
 Madame GAUVILLE HERBET Cécile à Monsieur LAPIE Dominique
 Monsieur GRANZIERA Gilles à Monsieur BATTAGLIA Alain
 Madame REYNAL Sophie à Monsieur REMI Geoffrey
 Madame LOISELEUR Pascale à Monsieur GAUDUBOIS Patrick
 Monsieur REIGNAULT Patrice à Monsieur REIGNAULT Patrice
 Madame SIBILLE Elisabeth à ROBERT Marie-Christine

Paraphes

by	LN
----	----

Ne siégeait pas au Conseil Communautaire mais était représenté par son suppléant :

Étaient absents Monsieur BOULANGER Damien ; Madame LOZANO Michèle

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 35 présents et 7 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Vice-Président expose aux membres de l'Assemblée que des travaux d'aménagements du délaissé ferroviaire en continuité de la voie verte de Senlis, parcelles A 182 et A 319 sont nécessaire pour permettre la réalisation d'une voie cyclable en site propre qui permettra aux salariés et visiteurs du Parc d'activités de circuler en toute sécurité.

Aussi, il a été nécessaire de soumettre à l'avis de la Fédération départementale des chasseurs de l'Oise en charge de la gestion de ces emprises, un dossier d'opportunité reprenant l'ensemble des travaux envisagés.

La Fédération départementale des chasseurs de l'Oise a émis un avis favorable sur le dossier.

Par conséquent, une convention entre la Fédération départementale des chasseurs de l'Oise et la Communauté de communes a été établie pour encadrer ces travaux.

DÉLIBÉRATION

Vu la délibération n°2018-CC-11-150 du 21 décembre 2018 définissant l'intérêt Communautaire de la compétence « politique du logement et du cadre de vie » ;

Vu la délibération n°2021-CC-03-045 du 6 juillet 2021 approuvant le schéma directeur des voies cyclables de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le modèle de convention annexée ;

Vu l'avis favorable de la Fédération départementale des chasseurs de l'Oise émis sur le dossier d'opportunité relatif aux travaux envisagés sur le délaissé ferroviaire en continuité de la voie verte de Senlis, parcelles A 182 et A 319 ;

Considérant que la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, à travers ses plans d'action du Plan Climat Air Energie Territorial et son Plan Global de Déplacement, souhaite promouvoir une politique de déplacements responsables face au changement climatique ;

Considérant la nécessité de réaliser des voies cyclables afin d'atteindre les objectifs de baisse de consommation énergétique et d'émissions de polluants atmosphérique ;

Considérant la nécessité d'accompagner autant que possible la création d'emploi et les entreprises du territoire

Considérant la nécessité d'obtenir autorisation de la Fédération départementale des chasseurs de l'Oise,

Paraphes	
	

Considérant la nécessité d'obtenir autorisation de partage des usages de la Fédération départementale des chasseurs de l'Oise ;

Après avoir entendu l'exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 42 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire :

- **AUTORISENT** Monsieur le Président de la Communauté de communes Senlis Sud Oise, ou son représentant, à signer la convention pour les travaux d'investissement et tous les documents s'y rapportant.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

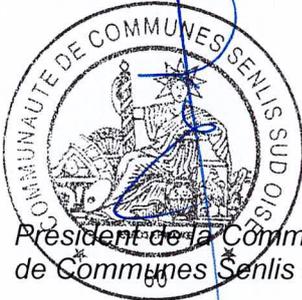
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

En Sous-Préfecture le :

De la publication sur le site internet de la CCSSO :

Fait à Senlis, le 13 OCT. 2023

Guillaume MARÉCHAL



Président de la Communauté
de Communes Senlis Sud Oise

Laurent NOCTON

A blue ink signature of Laurent Nocton, written in a cursive style.

Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr